Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)- version 2006-2008

Peut être téléchargée de : http://www.ramsar.org/ris/key_ris_index.htm

Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7(1990) modifiée par la Résolution VIII.13 de la 8e Session de la Conférence des Parties contractantes (2002) et par les Résolutions IX.1 Annexe B, IX.21 et IX.22 de la 9e Session de la Conférence des Parties contractantes (2005)

Notes aux rédacteurs :

1. La FDR doit être remplie conformément à la *Note explicative et mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar* ci-jointe. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.

2. D'autres informations et orientations à l'appui de l'inscription de sites Ramsar figurent dans le *Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale* (Manuel Ramsar 7, 2e édition, modifié par la Résolution IX.1 Annexe B de la COP9). La 3e édition du Manuel, contenant les modifications en question, est en préparation et sera disponible en 2006.

3. La FDR remplie (et la ou les carte(s) qui l'accompagne(nt)) doit être remise au Secrétariat Ramsar. Les rédacteurs devraient fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies numériques de toutes les cartes.

---

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :

Organisme :

APIEME (Association pour la protection de l'impluvium des eaux minérales d'Evian)

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

Date d'inscription

Numéro de référence du site

Auteur :

Nom : BLIGNY Jean-Christophe –et Cathy LE HEC Secrétaire APIEME
Adresse : APIEME – SIVOM du Pays de Gavot – 74500 Saint-Paul-en-Chablais.
SAEME – DEF – Place de la gare – 74500 Evian-les-Bains
Email : cathy.lehec@danone.com
Tel : 33 (0) 450 268 019
Fax : 33 (0) 450 75 67 44

CoAuteurs :

Nom : BAL Bernard –
Adresse :Connaissance et Expertise - ASTERS – 84 Route du Viéran –PAE de Pré-Mairy 74370 Pringy
Email : bernard.bal@asters.asso.fr
Tel : 33 (0) 450 66 47 51
Fax : 33 (0) 4 50 66 47 52

Nom :
MACHINAL Stéphane –
Adresse : SIVOM du Pays de Gavot – 74500 Saint-Paul-en-Chablais
Email : envi@sivom-gavot.mairies74.org
Tel : 33 (0) 450 75 04 51
Fax : 33 (0) 4 50 75 05 69

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour :

18 Juillet 2008

3. Pays :

France

4. Nom du site Ramsar :

Le nom exact du site inscrit dans une des trois langues officielles (français, anglais ou espagnol) de la Convention. Tout autre nom, par exemple dans une langue locale (ou plusieurs) doit figurer entre parenthèses après le nom exact.

Impluvium d'EVIAN

5. Inscription d'un nouveau site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :

Cette FDR concerne l'inscription d'un nouveau site Ramsar

6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour :

a) Limites et superficie du site

Les limites et la superficie du site Ramsar sont inchangées

ou

Si les limites du site ont changé :

i) les limites ont été marquées plus précisément ; ou

ii) les limites ont été agrandies ; ou

iii) les limites ont été réduites**

et/ou

Si la superficie du site a changé :

i) la superficie a été mesurée avec plus de précision ; ou

ii) la superficie a été agrandie ; ou

iii) la superficie a été réduite**

** Note importante : si les limites et/ou la superficie du site inscrit sont réduites, la Partie contractante doit avoir suivi les procédures établies par la Conférence des Parties contractantes dans l'annexe à la Résolution IX.6 de la COP9 et avoir fourni un rapport, conformément au paragraphe 28 de cette annexe, avant de soumettre une FDR à jour.

b) Décrire brièvement tout changement majeur intervenu dans les caractéristiques écologiques du site Ramsar, y compris dans l'application des Critères depuis la FDR précédente :

7. Carte du site :

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées, y compris de cartes numériques.

a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :

i) une copie imprimée (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) : **OUI**

- **ii) une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView) : OUI,**

b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :

P. ex. les limites sont celles d'une aire protégée existante (réserve naturelle, parc national, etc.) ou correspondent aux limites d'un bassin versant ; ou suivent des limites géopolitiques (p. ex. une juridiction locale) ou des limites physiques telles que des routes ou les berges d'un plan d'eau, etc.

Le site est un plateau horizontal bordé au sud et au sud-est par les reliefs élevés des Préalpes médianes (Point culminant : la Dent d'Oche – 2222 mètres NGF), sa limite ouest correspond à l'entaille fluviatile de la Dranse. Sa frontière septentrionale est constituée par le versant lémanique plongeant dans le lac Léman.

---

8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude, en degrés et minutes) :
Fournir les coordonnées du centre approximatif du site et/ou les limites du site. Si le site se compose de plusieurs zones séparées, fournir les coordonnées de chacune des zones.

Centroïde du site, cordonnées longitude-latitude WGS 84
X = 6° 36' 15" E Y = 46° 21' 55" N

---

9. Localisation générale :
Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) le site se trouve, ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

France, région Rhône-Alpes, département de la Haute-Savoie, arrondissement de Thonon-les-Bains, canton d'Evian
Le site est à 40 km au NE de Genève, 10 km à l'E de Thonon-les-Bains.

---

10. Élévation : (en mètres : moyenne et/ou maximale & minimale)

Altitude moyenne des zones humides : 858 m (min : 661 m, max. : 983 m)

Altitude moyenne du site : 843 m (min : 644 m, max. : 996 m)

11. Superficie : (en hectares)

Superficie des zones humides : environ 200 hectares (2 km²)

Superficie totale du site Ramsar: 3275 ha (32,75 km²)

---

12. Description générale du site :
Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

Le Pays de Gavot accueille un très remarquable ensemble de zones humides présentant une large variété de surfaces, de types écologiques et de modes de gestion…
Des lacs aux prairies de hautes herbes à humidité variable, en passant par les suintements tuffeux, les prairies humides, les marais à grandes laîches, les bas marais alcalins, les nappes de marisque, les tourbières hautes acides à sphaignes ou boisées, la presque totalité des types de marais des Alpes du Nord hérités de la dernière glaciation y est représentée.
Leur état de conservation est remarquable, du fait de leur prise en compte précoce dans l'aménagement du territoire (les premières protections réglementaires datent de 20 ans) et des mesures de gestion récemment instaurées.

Par ailleurs ce réseau de zones humides contribue au maintien d'un système hydrologique exceptionnel, situé au cœur de la zone d'infiltration préférentielle des eaux souterraines donnant naissance aux eaux minérales d'Evian. Les zones humides occupent 10% de la surface de cette aire, et collectent 30% en surface les eaux météoriques et de ruissellement. Elles participent à l'équilibre qualitatif et quantitatif de l'alimentation du gisement hydrominéral, véritable richesse patrimoniale locale.

13. Critères Ramsar :

Cochez la case située sous chaque critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les critères et les orientations concernant leur application (adoptés dans la Résolution VII.11). Tous les critères applicables doivent être cochés.

Critères **2** et **3**.

14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 13 ci-dessus **:**

Justifier chaque critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

- **Critère 2 :** nombreux habitats d'intérêt communautaires et prioritaires, dans un état de conservation favorable du fait de la gestion appliquée.

Code Natura 2000	Code Corine	Habitat (* = prioritaire)	Superficie (ha)	Caractéristiques
6410	37.31	Prairie à molinie et communautés associées	12,5	Habitat présentant de belles surfaces très typiques, mais certaines sont dégradées
7110	51.1 51.11 51.111 51.112 51.1131 51.12 51.16	*** Tourbières hautes actives** Buttes, bourrelets et buttes tourbeuses Buttes de sphaignes colorées Bases des buttes et pelouses de sphaignes vertes Buttes à buissons de callune prostrée Tourbière basse Pré-bois tourbeux	8,24	Belles formations
7140	54.5 54.511 54.542 54.57 54.59	Tourbière de transition Pelouses à *Carex lasiocarpa* et mousses brunes Pelouses à *Carex limosa* et sphaignes Tourbières tremblantes à *Rhynchospora* Radeaux à *Menyanthes trifoliata* et *Potentilla palustris*	1,45	
7210	53.3	*** Végétation à *Cladium mariscus***	1,16	Habitat faiblement représenté sur le plateau, quelques taches sporadiques

7220	54.12	*** Source d'eau dure, *Cratoneurion***	0,47	Habitat bien représenté à Laprau et présence de quelques écoulements tuffeux dans d'autres marais
7230	54.2 54.21 54.221 54.2C 54.26	Bas-marais alcalin Bas-marais à *Schoenus nigricans* Bas-marais à *Schoenus ferrugineus* Bas-marais alcalin à *Carex rostrata* Bas-marais à *Carex nigra*	29,43	Habitat le plus présent sur le plateau, sous diverses formes. Le bas-marais à *Schoenus ferrugineus* est particulièrement bien représenté.
91DO	44.A 44.A1	Bois tourbeux Bois de bouleaux à sphaignes	0,53	

Espèces de l'Annexe II de la Directive Habitats présentes sur le site

- *Coenagrion mercuriale* (Agrion de Mercure – UICN Red List "Vulnerable") : cette libellule a été découverte sur l'APPB de La Lanche en 1997 et régulièrement confirmée depuis. C'est une des 4 stations départementales, espèce emblématique non fondamentalement menacée, inscrite sur la liste orange UICN pour la région Rhône-Alpes (sources : étude CORA 2007-groupe SYMPETRUM-).
D'après une synthèse nationale, cette espèce est présente essentiellement dans la vallée du Rhône et dans les corridors fluviaux. La station du plateau Gavot présente donc une originalité écologique, de par sa situation, et également de par son altitude.

- *Austropotamobius pallipes* (Ecrevisse à pieds blancs – UICN Red List "Rare") : elle a été récemment observée à plusieurs reprises sur le marais de Laprau (Lugrin). Elle est citée anciennement dans la tourbière de Praubert, mais sa présence actuelle y serait à confirmer.

- *Liparis loeselii* (Liparis de Loesel) : cette rarissime orchidée est bien représentée en Haute-Savoie et particulièrement à Gavot. Elle est présente dans quatre zones humides du plateau : Piolan, Praubert, La Beunaz (St Paul en Chablais) et Chez Divoz (Féternes).
La Haute-Savoie possède 1/4 des stations françaises de *Liparis* et les populations du Pays de Gavot sont parmi les plus belles du département.

- **Critère 3 :**

Il n'y a pas d'espèce endémique connue sur le site, mais la diversité biologique y est intéressante, riche en espèces et mérite d'être conservée; puisqu'elle a conduit à la désignation au titre de Natura 2000 (cf. annexe p 23 et 24). L'intérêt du site porte également sur la dimension fonctionnelle de ces zones humides, l'originalité du système hydrogéomorphologique complexe et de qualité.
Le contour du site RAMSAR rassemble 27 % de toutes les espèces végétales de la Haute-Savoie et 9 % des espèces d'intérêt, et cela malgré sa petite surface qui représente 0.72 % de la surface du département de Haute-Savoie.
Dans les zones humides du site Ramsar, on rencontre 41 % des espèces végétales caractéristiques des Zones humides de Haute-Savoie, et 22 % des espèces d'intérêt patrimonial dans ces zones humides éparses de Gavot qui totalisent moins de 0.15% de la surface totale des zones humides du département de la Haute-Savoie.

15. Biogéographie (information requise lorsque le Critère 1 et/ou le Critère 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire) **:**
Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique :

- Alpin

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence) **:**

- Biogeographical regions – European Environmental agency, " Environmental assessment report n°2 ", 1992, échelle 1 :25.000.000

Le plateau de Gavot est situé aux marges de la région biogéographique alpine, au sens de l'Agence Environnementale Européenne. Cette position marginale contribue à son originalité : les zones humides du plateau apportent dans cette région "alpine" certains éléments caractéristiques de la région biogéographique "continentale" voisine.

16. Caractéristiques physiques du site :
Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie ; les origines - naturelles ou artificielles ; l'hydrologie ; le type de sol ; la qualité de l'eau ; la profondeur et la permanence de l'eau ; les fluctuations du niveau de l'eau ; les variations dues aux marées ; la zone en aval ; le climat général ; etc.

<u>Géologie générale et caractéristiques géomorphologiques :</u>

Les zones humides du Plateau de Gavot prennent place dans une unité quarternaire sub-horizontale composée de moraines wurmiennes et de sédiments argilo-sableux, s'épaississant du sud au nord d'une dizaine à plusieurs centaines de mètres. Cette unité quaternaire repose sur un substratum composé de nappes de charriage sub-verticales constituées des schistes ultrahelvétiques, et des calcaires des pré-Alpes médianes.

Le site est un plateau horizontal bordé au sud et au sud-est par les reliefs élevés des Préalpes médianes (Point culminant : la Dent d'Oche – 2222 mètres NGF), sa limite ouest correspond à l'entaille fluviatile de la Dranse. Sa frontière septentrionale est constituée par le versant lémanique plongeant dans le lac Léman.

<u>Origines :</u>

Le complexe détritique quaternaire prend véritablement naissance il y a plus de 35000 ans avec la présence du glacier rhodanien et de ses diverticules. Ce glacier dont la marge glaciaire atteint l'altitude de 1350 mNGF, s'étend dans la vallée lémanique, et crée un dépôt morainique reposant sur le substratum ante-quaternaire. Une forte décrue et une série d'épisodes pulsatiles du glacier entre 35000 ans et 10000 ans, déposent successivement un horizon perméable constitué d'entités sableuses, et sablo-argileuses, protégé par les différentes moraines terminales. Outre la création d'un aquifère complexe et protégé, l'activité glaciaire a donné naissance aux conditions favorables à la constitution de zones humides. Chaque zone humide constitutive est située dans une zone dépressionnaire liée aux ceintures morainiques, et/ou aux « dolines » peri-glaciaires (fonte des glaces tardi-glaciaires) et/ou à la syn-formation de dolines (dissolution des calcaires triasiques) comblées par les sédiments argileux quaternaires.

Types de sol/pédologiques :

Le plateau de Gavot est constitué d'une mosaïque de sols. Nous distinguons six unités de sol caractérisées par leur degré de carbonatation et d'hydromorphie (voir carte des sols). L'enchaînement des sols le long de la pente résulte en partie de la présence de placages argileux probablement issus de remaniements post-glaciaires précédant la mise en place définitive de la végétation. Il existe deux secteurs bien distincts : le secteur nord où prédominent les sols bien drainés, et un secteur sud où les sols sont plus fréquemment affectés par l'hydromorphie. Leur épaisseur est en moyenne de quelques décimètres. Dans certaines zones humides, les sols tourbeux peuvent atteindre une dizaine de mètres d'épaisseur.

Climat , Hydrologie, et Qualité de l'eau

Le climat qui prédomine est le climat tempéré de type montagnard. Le site est sous l'influence des vents de direction SW qui jouent un grand rôle dans la répartition des précipitations. La température moyenne annuelle est de 8°C, le minimum survient en février avec une moyenne de 0,2°C, un maximum au mois d'août de 17°C.

Le cycle hydrologique présente les paramètres suivants : les précipitations sont en moyenne de 1250 mm, l'évapotranspiration représente plus de 50% du cycle, le reste se répartit pour deux tiers dans le ruissellement et un tiers dans l'infiltration. Ces eaux météoriques sont majoritairement sulfatées et bicarbonatées, très légèrement calciques. Elles deviennent bicarbonatées calciques dans leur circulation superficielle, calco-magnésienne dans leur circulation sub-superficielle et profonde, et acides dans certaines tourbières.
Une partie des eaux infiltrées concourt à l'alimentation des eaux souterraines du gisement hydrominéral d'Evian dont les émergences sourdent au pied du versant lémanique à environ 400 mètres NGF.

Le réseau hydrographique du site est peu développé, le ruisseau principal est le Maravant traversant le site d'est en ouest, et dont le bassin versant est de 10,7 km². D'autres petits ruisseaux sillonnent le plateau du sud vers le nord, le ruisseau de Coppy, de Montigny, de Forchez, et d'Amphion. Ce système hydrographique est en relation étroite avec les zones humides qui peuvent être à l'origine ou sur le parcours des cours d'eau. Les zones humides représentent environ 6% en surface du Plateau de Gavot, mais elles sont ceinturées par une zone de collecte des eaux superficielles d'environ 30%. En permettant la recharge des nappes souterraines, elles sont ainsi une pièce majeure dans le cycle hydrologique des eaux souterraines locales et notamment pour les eaux minérales naturelles d'Evian.

Sur les aspects qualitatifs, les zones humides jouent également un rôle déterminant en tant que véritables machines biogéochimiques, capables de rétablir les qualités originelles de l'eau. Par exemple, avant le déploiement du réseau d'assainissement, certaines zones humides (plus de 15 %) recevaient les effluents domestiques des habitations environnantes et constituaient ainsi de véritables systèmes épuratoires. Les actions déjà engagées, tel que l'extension des réseaux d'assainissement, la meilleure gestion des pratiques d'épandages des effluents agricoles, et l'entretien des zones humides vont encore se poursuivre, et évolueront en fonction de leur évaluation. Ces programmes permettront à terme de retrouver un fonctionnement originel.

17. Caractéristiques physiques du bassin versant :
Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et le climat (y compris le type climatique).

L'impluvium d'Evian et le plateau de Gavot sur lequel il est situé, font partie du bassin versant du Lac Léman, et plus précisément du massif du Chablais.

Le Chablais est relativement fermé au Sud et à l'est par un massif montagneux et ouvert vers le Nord et l'Ouest sur la Suisse. Deux sous-ensembles s'y distinguent :

- un haut Chablais montagneux et isolé en massifs séparés par des vallées relativement profondes (vallée d'Abondance, vallée d'Aulps...)
- un bas Chablais formé de plaines et de bas plateaux tournés vers le Léman et la suisse.

Le Chablais fait partie de ce que l'on appelle "les Préalpes" mais, à la différence des Préalpes françaises telles que l'on peut le voir plus au sud, elles ne constituent pas une entité géologique homogène comme le Vercors ou la Chartreuse. En fait, il s'agit d'un ensemble assez tourmenté composé par différentes nappes de charriages (le haut Chablais) qui sont venues se déposer sur un avant pays mollassique (le bas Chablais) donnant au paysage chablaisien sa dualité topographique.
Les Alpes ont commencé à se former vers - 70 millions d'années, au début du tertiaire pour se poursuivre pendant tout le tertiaire et le quaternaire. Cette dernière période a laissé l'empreinte des glaciers à cet ensemble. Aujourd'hui, les phénomènes érosifs contribuent à un remodelage progressif et lent des paysages.

18. Valeurs hydrologiques :
Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives, etc.

Comme nous l'évoquions dans la partie 10 -brève description -, le gisement hydrominéral d'Evian s'étend sur plus de 9000 hectares, dans lequel est situé le site proposé. L'ensemble du site correspond à la zone préférentielle d'infiltration des eaux souterraines, appelée « impluvium ». L'infiltration se fait de manière globale à la faveur des perméabilités des terrains. Les zones humides interviennent en tant qu'entrées des eaux souterraines du secteur. Elles participent totalement à l'élaboration et à la protection des eaux minérales d'Evian. En effet, elles garantissent une collecte des eaux et une redistribution souterraine de l'eau, mais elles ont un rôle important d'auto-épuration des eaux superficielles, véritable machine bio-géochimique, la transformation de l'azote et des différents nutriments est assurée par

l'écosystème présent.

19. Types de zones humides :

a) présence :
Encercler ou souligner les codes correspondant aux types de zones humides du « Système de classification des types de zones humides » Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi.*

Continentale : L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp Ts • U • Va • Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

b) dominance :
Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (en superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

Continentale : Tp, Xp, W, U, Xf, Ts, M, N

20. Caractéristiques écologiques générales :
Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar, ainsi que les services écosystémiques du site et les avantages qui en sont issus.

Le site est caractérisé par un paysage rural de montagne dont les forêts et les zones humides ponctuent la topographique platiforme.

21. Flore remarquable :
Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Les zones humides du Pays de Gavot relèvent pour la plupart des tourbières mixtes, intermédiaires entre les bas-marais alcalins et les tourbières acides. La Haute-Savoie abrite à elle seule 45 % des surfaces de ce type d'habitat dans la région Rhône-Alpes. Par leur altitude modérée, les tourbières mixtes du Pays de Gavot sont les plus riches en espèces végétales d'intérêt. Une liste de ces espèces figure en annexe.

22. Faune remarquable :
Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Les marais ou tourbières ne présentent pas une faune exceptionnelle. Cependant nous pouvons citer les **Lépidoptères** suivants: 2 espèces de papillons protégées et en liste rouge nationale fréquentent le plateau Gavot (données issues de l'inventaire 2002-2003) :

- *Coenonympha tullia* (Fadet des tourbières) est présent sur les tourbières de Piolan et Praubert. Il est anciennement cité des zones humides de Chez Divoz et Pessay. Les stations du plateau constituent **un des deux derniers points d'implantation de cette espèce dans les Alpes françaises.** La régression de l'espèce est généralisée en Suisse, et l'espèce serait absente d'Italie.
- Même situation pour *Boloria aquilonaris* (Nacré de la canneberge) dont la station de Cré Bouché est **l'une des deux seules stations des Alpes françaises.**

23. Valeurs sociales et culturelles :

a) Décrire les éventuelles valeurs sociales et culturelles du site : p. ex., production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

Les zones humides du Pays de Gavot furent au cœur de l'économie locale du plateau de Gavot durant de très nombreuses années.
Les marais étaient fauchés et les produits de fauche utilisés comme litière pour les animaux de l'étable durant l'hiver. Cette pratique agricole contribua à la bonne conservation de ces milieux naturels mais disparut avec l'évolution des techniques agricoles dans les années 50.
En hiver, la glace du lac de la Beunaz fit l'objet d'une petite exploitation traditionnelle. Au mois de janvier, l'épaisse couche de glace recouvrant le lac, était découpée en morceau puis charriée sur les rivages. Les pains de glace étaient conservés dans une glacière jusqu 'en été pour les hôtels d'Evian.
Pendant la seconde guerre mondiale de 1941 à 1944, la tourbe de certains marais fut exploitée pour le chauffage. Les fosses d'exploitation laissées à l'abandon sont encore visibles, elles seront valorisées dans le cadre des sentiers d'interprétation.

Aujourd'hui, les zones humides du plateau de Gavot permettent de soutenir l'économie principale régionale par leur participation active à l'élaboration de l'eau minérale d'Evian, source de richesse et de renommée pour les populations locales.

b) Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes, matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?

Site sur lequel les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ;

---

24. Régime foncier/propriété :

a) dans le site Ramsar :
La majeure partie du foncier du plateau de Gavot est soumise au régime de la propriété privée.

Afin d'assurer leur protection, les zones humides du Gavot sont soumises à une procédure de maîtrise foncière depuis 1999. Aujourd'hui, 70 ha de zone humide sont en propriété communale soit 35 % de la surface totale des zones humides du site.

Certaines parcelles, pour lesquelles la procédure de maîtrise foncière par achat n'a pu aboutir, font l'objet d'une convention de mise à disposition établie entre le propriétaire et le SIVOM du Pays de Gavot, conforme aux objectifs définis dans le plan de gestion. A ce jour, 15 ha sont conventionnés soit 10 % de la surface totale.

La maîtrise foncière est donc assurée sur 85 hectares soit plus de 40% de la surface totale des zones humides. La gestion est cependant assurée sur 90 % de la superficie totale des zones humides.

b) dans la région voisine :

Régime de la Propriété privée

25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau) :
a) dans le site Ramsar :

Le mode d'occupation du sol dans le site se répartit comme suit :
- 64% du sol est occupé par les prairies dont moins de 6% par des cultures ;
- 20% du sol est occupé par des forêts ;
- 10% du sol est occupé par du bâti ;
- 6% du sol est occupé par des zones humides.

Ce mode d'occupation du sol souligne la vocation pastorale et agricole du secteur, basée sur la production fromagère à partir de deux AOC ; le Reblochon et l'Abondance. Cette production de qualité reste attachée à une agriculture de montagne extensive dont l'enjeu aujourd'hui est de se maintenir malgré une pression démographique en augmentation.

Le bâti se répartit sous forme de hameaux dispersés sur l'ensemble du territoire de 6 communes. La population est estimée aujourd'hui à environ 6000 habitants.

b) dans la région voisine/le bassin versant :

Autour du site, l'espace peut être scindé en deux zones :
- Une zone montagneuse surplombant le site, escarpée dans sa partie supérieure et culminant à 2222 mètres, est sujette soit à une agriculture estivale peu développée mais présente, soit à un tourisme hivernal (sport d'hiver) ou d'été. Cette zone est peu habitée.
- Le versant lémanique pentu, fortement urbanisé abrite plusieurs communes, dont l'activité d'embouteillage de l'eau minérale d'Evian est une des composantes essentielles de l'essor économique régional. L'image véhiculée par ce secteur permet également de soutenir une activité touristique florissante. La ville d'Evian a également été choisie comme centre RAMSAR, avec la mise à disposition de la maison du Pré Curieu située en bordure du lac. La proximité du Lac Léman et de la rivière de La Dranse a également provoqué l'installation de différentes industries.

La population totale est concentrée sur les communes du bord du lac Léman et atteint 20000 habitants.

26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'occupation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :
a) dans le site Ramsar :

L'accroissement démographique du secteur qui subit l'extension des zones urbaines du versant lémanique aval. La proximité de la Suisse et les accords bilatéraux Franco-Suisse depuis 2000 ont également favorisé le peuplement du plateau dont la vocation résidentielle tend à émerger.

Les équipements routiers (drainage, imperméabilisation des surfaces, salage, etc…) sont une conséquence des besoins liés à l'urbanisation du plateau.

L'abandon des pratiques agricoles traditionnelles contribue à l'embroussaillement. Une végétation arbustive se développe et menace les espèces inféodées à ces milieux naturels.

L'extension des surfaces agricoles et la réalisation de drainage a également provoqué ponctuellement une modification des fonctionnements hydrologiques

b) dans la région voisine :

Le bassin lémanique aval connaît un fort accroissement démographique renforcé par la proximité de la Suisse. L'urbanisation régionale progressive pourrait avoir un impact sur les milieux naturels.

---

27. Mesures de conservation en vigueur :

Les mesures conservatoires sur les zones humides sont issues de la volonté des communes qui s'est exprimée dés 1984 par des arrêtés de classement, et de manière plus globale sur l'environnement par la création en 1992 d'une association (APIEME) entre les communes du secteur et la Société des Eaux Minérales d'Evian (SAEME).

a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du site Ramsar ;
En particulier, si le site est en partie ou totalement un Bien du patrimoine mondial et/ou une Réserve de biosphère de l'UNESCO, veuillez donner le nom du site selon ces inscriptions.

Sur les zones humides du site :

- 2 zones humides de la commune de Larringes, 10 de la commune de Saint-Paul-en-Chablais et 2 sur la commune de Lugrin sont classées en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope depuis 1984.
- L'inscription des zones humides du plateau au réseau Natura 2000 est achevée depuis 2005. Ainsi, 38 zones humides du site sont inscrites au réseau Natura 2000, soit 145 ha.

Sur le site :
L'APIEME (**A**ssociation pour la **P**rotection de l'**I**mpluvium des **E**aux **M**inérales d'**E**vian) a été créé en 1992. Elle rassemble sous les statuts de la loi de 1901, les communes (dénommées « communes d'émergence ») du versant lémanique (Evian-les-bains, Publier, Maxilly, Neuvecelle) qui possèdent une émergence exploitée par la société des Eaux Minérales d'Evian, les communes de la zone d'impluvium (dénommées « communes de l'impluvium ») (Saint-Paul-en-Chablais, Larringes, Champanges, Féternes, Vinzier, Lugrin, Marin, Bernex, Thollon-les-Mémises) et la Société des Eaux Minérales d'Evian. Le site RAMSAR proposé est situé sur six des neuf communes de l'impluvium. Le but de l'APIEME est de promouvoir des actions visant à protéger la qualité et la quantité des eaux circulant sur le plateau qui donneront naissance après infiltration aux eaux minérales d'Evian. Le financement de telles actions est basé sur les taxes assujetties à l'exploitation des eaux minérales d'Evian que verse la SAEME aux communes bénéficiant d'émergence sur leur territoire. Les contributions proviennent pour un tiers des communes d'émergence et pour deux tiers de la SAEME. Les mesures de protection n'affectant que les communes de l'impluvium, il s'agit d'une redistribution de la richesse liée à la présence des eaux minérales et à un partage des responsabilités sur le devenir de ce patrimoine local.

b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

Ia ☑ **(arrêtés de biotope) ;** IV ☑ **(Natura 2000)**

c) Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? Est-il appliqué ?

Le site Natura 2000 zones humides du Pays Gavot FR fait partie de l'impluvium et un document d'objectif a été validé par le comité de pilotage en décembre 2000 et est en cours de mise en œuvre.
Une étude d'opportunité pour un contrat de rivière ou un SAGE est en cours de réalisation et devrait être finalisée d'ici la fin de l'année 2008.

d) Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :

- Les mesures agro-environnementales :

Depuis 1992, L'APIEME a mis en œuvre deux axes d'actions, un axe d'action pour la protection et l'amélioration de l'environnement, à partir de l'aménagement territorial des communes, et la gestion des risques inhérents à la population : il s'agit notamment de l'extension des réseaux d'assainissement, de la construction de station de traitement des eaux usées, de la mise en sécurité des cuves à fuel enterrées, de la sensibilisation des élus et des populations, etc…. Ce même axe a également concerné le soutien des projets de préservation et de réhabilitation des zones humides (voir ci-dessous). Le deuxième axe a consisté à mener des actions dans le domaine agricole en collaboration avec la Chambre d'Agriculture et le Syndicat d'Intérêt Collectif Agricole (SICA) en permettant un soutien à une agriculture forte mais respectueuse de l'environnement. Cette politique a permis de mettre en place un code de bonnes pratiques encadrant la mise aux normes des bâtiments d'élevage, une répartition équilibrée des intrants d'origine agricole, la suppression de phytosanitaires et d'engager un dialogue constant pour l'amélioration des pratiques agricoles.

-Les mesures de gestion des zones humides :
Dans le cadre d'un contrat avec le Conseil Régional de Rhône-Alpes et d'un contrat LIFE européen, plusieurs opérations de restauration ont été effectuées. Ces mesures de gestion sont planifiées pour chacun des sites.
Sur le terrain, une vingtaine d'hectares a été débroussaillée manuellement. Les zones centrales des marais ont ensuite été broyées mécaniquement. A ce jour, les marais sont fauchés mécaniquement une fois tous les trois ans. La fauche vient garantir le bon fonctionnement hydrologique des marais et la pérennité des espèces et des habitats naturels.
Le document d'objectif Natura 2000 planifie les différentes opérations pour la période de 2004 à 2008.

28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :
Par exemple, un plan de gestion en préparation ; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

Concernant les mesures agricoles, il est proposé un renforcement des bonnes pratiques par la mise en place d'un réseau de compostage qui est destiné à mieux utiliser les intrants d'origine agricole.
Concernant les zones humides du site, le document d'objectif du site Natura 2000 prévoit la réalisation de travaux de gestion supplémentaires sur certaines zones humides dont la maîtrise foncière n'est pas encore assurée. L'avancement des travaux se fera en fonction de la maîtrise foncière.

29. Recherche scientifique en cours et équipements :

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique ; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

Différents travaux de recherches ont lieu sur le site soit dans le cadre de la meilleure gestion des zones humides, soit dans le cadre d'une plus grande connaissance du site hydrologique privilégié.
Les zones humides bénéficient des études suivantes :

- Description et Analyse des peuplements de rhopalocères et orthoptères des zones humides du Pays de Gavot (Asters, 2003-2004)

- Suivis en cours sur les zones humides du pays de Gavot : l'objectif est de caractériser les changements subtils qui touchent la flore (et indirectement la faune) des marais gérés. Ils relèvent de plusieurs types :
  - Acquisition de connaissances nouvelles (vitesse de colonisation par les arbustes…)
  - Suivi d'espèces patrimoniales (Liparis, Andromède à feuilles de Polium…)
  - Suivi des effets de la gestion (carrés permanents, transects, selon divers habitats et modalités de gestion…)

- Une thèse a été soutenue fin 2003 (F. GUITER, 2003) sur le thème de la « Contribution pollen-analytique à l'histoire de la végétation au cours des derniers 100000 ans dans la région d'Evian… ». Cette étude paleo-pollinique a permis de situer la genèse des zones humides dans les derniers épisodes quaternaires, ainsi que de tracer l'impact anthropique sur les derniers 4500 ans. Cette étude souligne la richesse d'information contenue dans ces tourbières et soutient l'idée de conservation de ces zones.

Le site hydrologique bénéficie des études et équipements suivants :
- Un suivi scientifique en continu est assuré sur l'ensemble du site à travers la mise en œuvre d'un Observatoire : outil de surveillance basé sur l'agrégation et l'interprétation de paramètres environnementaux (physiques et chimiques), socio-agronomiques, démographiques, d'aménagement territorial, etc…permettant de qualifier le signal d'entrée du système hydrologique.
- Un équipement météorologique automatique fonctionne en continu.

---

30. Activités actuelles de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site :
Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

Plusieurs outils de communication et de sensibilisation sont déjà en place.

-Un livret, le "guide du patrimoine naturel du Pays de Gavot" largement illustré est en vente dans les librairies du canton.

-L'Association de Protection de l'Impluvium des Eaux Minérales d'Evian édite une brochure afin d'informer les habitants des communes de l'impluvium des mesures de préservations mises en place.

-Le Conservatoire du Littoral a réhabilité le "domaine du Pré Curieux" sur la commune d'Evian les bains. Cette opération a été réalisée en partenariat avec la convention RAMSAR, le groupe Danone et la ville d'Evian-les-bains. A ce jour, le "domaine du Pré Curieux" est

destiné à devenir une antenne de la Convention Ramsar et un pôle de communication internationale sur les zones humides. Le "jardin d'eau" créé dans le parc du domaine est ouvert au public. La maison du domaine accueille plusieurs expositions sur la convention RAMSAR, sur l'impluvium des eaux minérales d'Evian et sur les zones humides du Pays de Gavot.

-Sur le plateau, trois sentiers d'interprétation sont opérationnels sur les zones humides. Ils permettent au grand public d'accéder librement aux sites qui sont équipés de mobiliers d'information et de sensibilisation sur les différents aspects du programme de préservation des zones humides.

---

31. Loisirs et tourisme actuels :
Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme ; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Le plateau de Gavot se situe sur un bassin de chalandise important. Les touristes représentent environ 42 % du volume de la population soit 1,5 millions de personnes, situées à moins d'une heure et demie du plateau.
Les stations de ski, Bernex et Thollon-les-Mémises attirent la majeure partie du tourisme durant la période hivernale. L'été, le tourisme est essentiellement centré sur les communes proches du lac Léman.
Le tourisme prend une part importante sur le plateau de Gavot mais son développement reste modéré.

---

32. Juridiction :
Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.
La juridiction Territoriale et Fonctionnelle est assurée par les différentes communes du plateau :

1- Commune de Champanges
Mairie de Champanges
74500 Champanges

2- Commune de Féternes
Mairie de Féternes

74500 Féternes

3- Commune de Larringes
Mairie de Larringes
74500 Larringes

4- Commune de Lugrin
Mairie de Lugrin

74500 Lugrin

5- Commune de Saint-Paul-en-Chablais
Mairie de Saint-Paul

74500 Saint-Paul-en-Chablais

6- Commune de Vinzier
Mairie de Vinzier
74500 Vinzier

---

33. Autorité de gestion :
Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi l'intitulé du poste et/ou le nom de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

DIREN Rhône-Alpes
208 bis Rue Garibaldi
69 422 LYON cedex
Claire.RATOUIS@developpement-durable.gouv.fr; tel : +33/450 71 08 84
Jean-Luc.CARRIO@developpement-durable.gouv.fr., tel : +33/4 37 48 36 52

Sur les zones humides et l'ensemble du site
Communauté de Communes du Pays d'Evian
6 avenue des Mateirons
74 500 Evian –les-bains
secrétariat
danielle.blache@cc-paysevian.fr
Tél 04.50.74.57.89
fax 04.50.74.57.94

Président de la CCPE , Communauté de Communes du Pays d'Evian: Louis DURET

Avec en appui technique le
SIVOM du Pays de Gavot
Gremey,
74500 Saint Paul en Chablais

Président du syndicat : Guy CHRISTIN
Chargé de mission environnement : Stéphane MACHINAL

Pour les actions menées par l'APIEME sur l'ensemble du site :
APIEME
SIVOM du Pays de Gavot
Gremey,
74500 Saint Paul en Chablais

Président de l'Association : Jean-René BOURON
Secrétaire : Cathy LE HEC

---

34. Références bibliographiques :
Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 15 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

Biogeographical regions – European Environmental agency, " Environmental assessment report n°2 ", 1992, échelle 1 :25.000.000

BRETON Aline et Al. (2000), Document d'Objectifs des zones humides du Pays de Gavot, ASTERS, 44 pp. + Ann.

Groombridge B. (Ed.) (1993). *1994 IUCN Red List of Threatened Animals*, IUCN Gland, Switzerland and Cambridge, UK. Ivi + 286 pp.

Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Veuillez renvoyer à l'adresse suivante: Secrétariat de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28, CH-1196 Gland, Suisse. Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel: ramsar@ramsar.org

ANNEXES

- **CARTE DU SITE RAMSAR : Zones humides à conserver en plus des espaces protégés**

- **Position biogéographique du site**

- **ESPECES VEGETALES D'INTERET DES ZONES HUMIDES DU PAYS DE GAVOT**

- **TABLEAU EXPLICATIF DES LISTES D'EVALUATION FAUNE-FLORE**

- **CARTE DU SOL DU PLATEAU DE GAVOT**

- **CARTE DES ESPACES PROTEGES PAR LE CADRE NATIONAL ET EUROPEEN : ARRETES PREFECTAURAUX DE PROTECTION DE BIOTOPE ET LE RESEAU NATURA 2000**

PIECES JOINTES :

- **DELIBERATION DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DES DEUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

- **CD-ROM**

- CARTE DU SITE RAMSAR **Zones humides à conserver en plus des espaces protégés par le cadre national et européen**

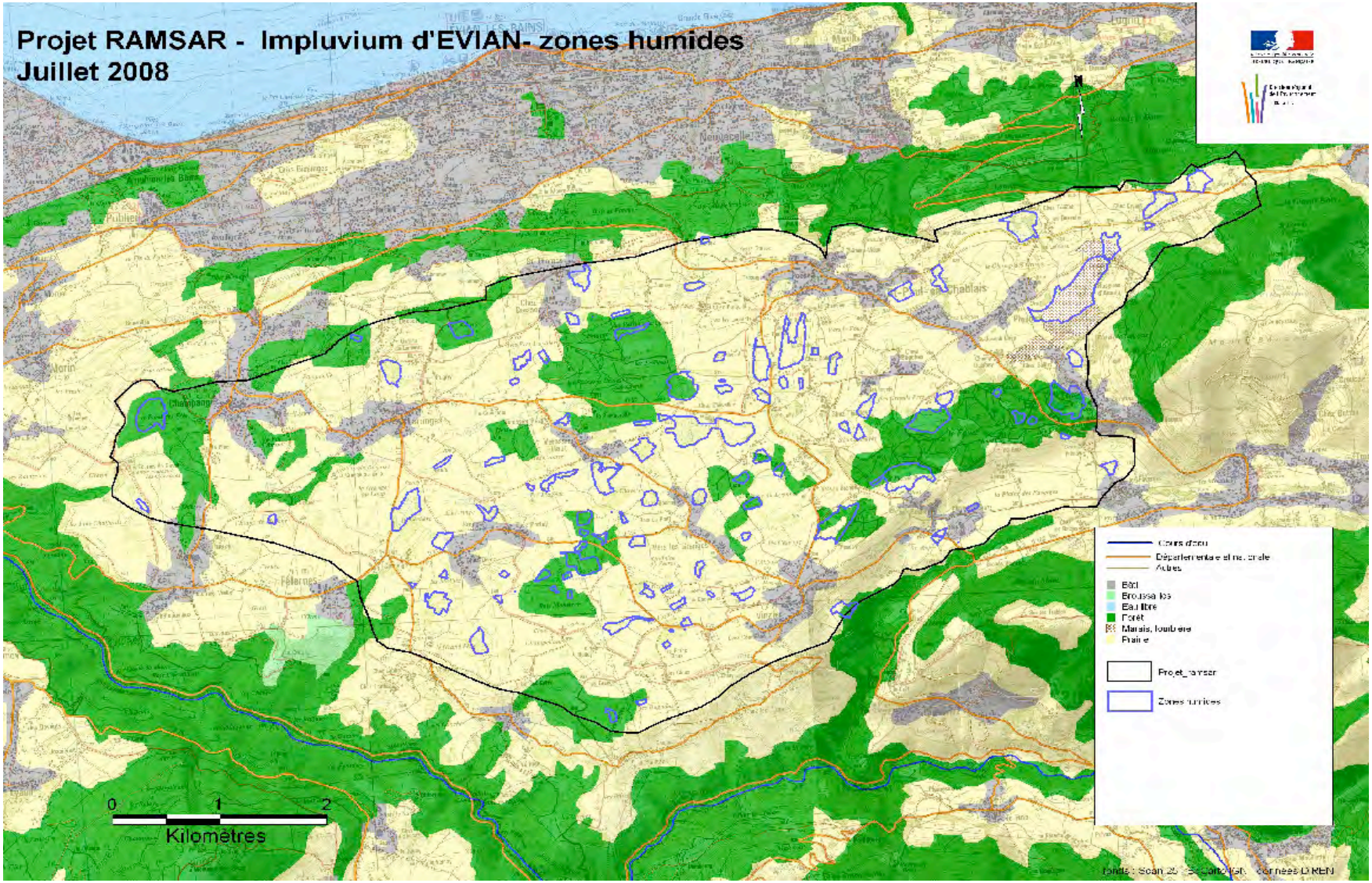

	Biogeographic region
	Arctic region
	Boreal region
	Atlantic region
	Continental
	Alpine (Alps, Pyrenees, Carpathians, Dinaric Alps, Balkans and Rhodopes, Scandes, Urals and Caucasia).
	Pannonian
	Mediterranean
	Macaronesian (Includes Azores, Madeira, Canaries islands)
	Steppic
	Black Sea
	Anatolian

Position biogéographique du site

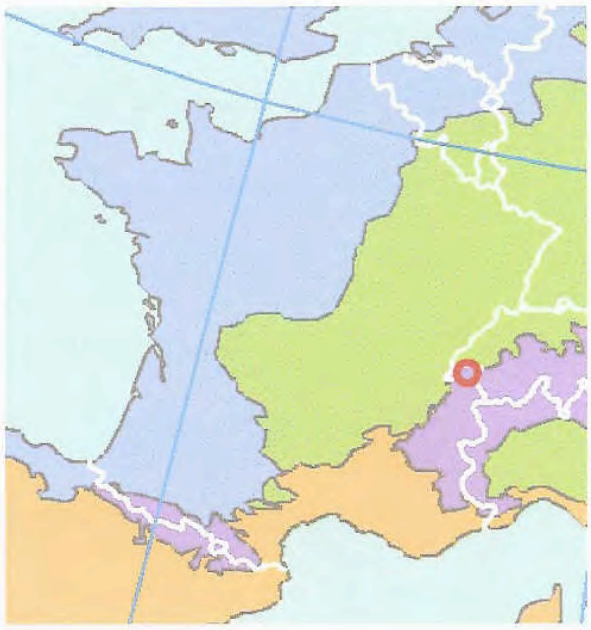

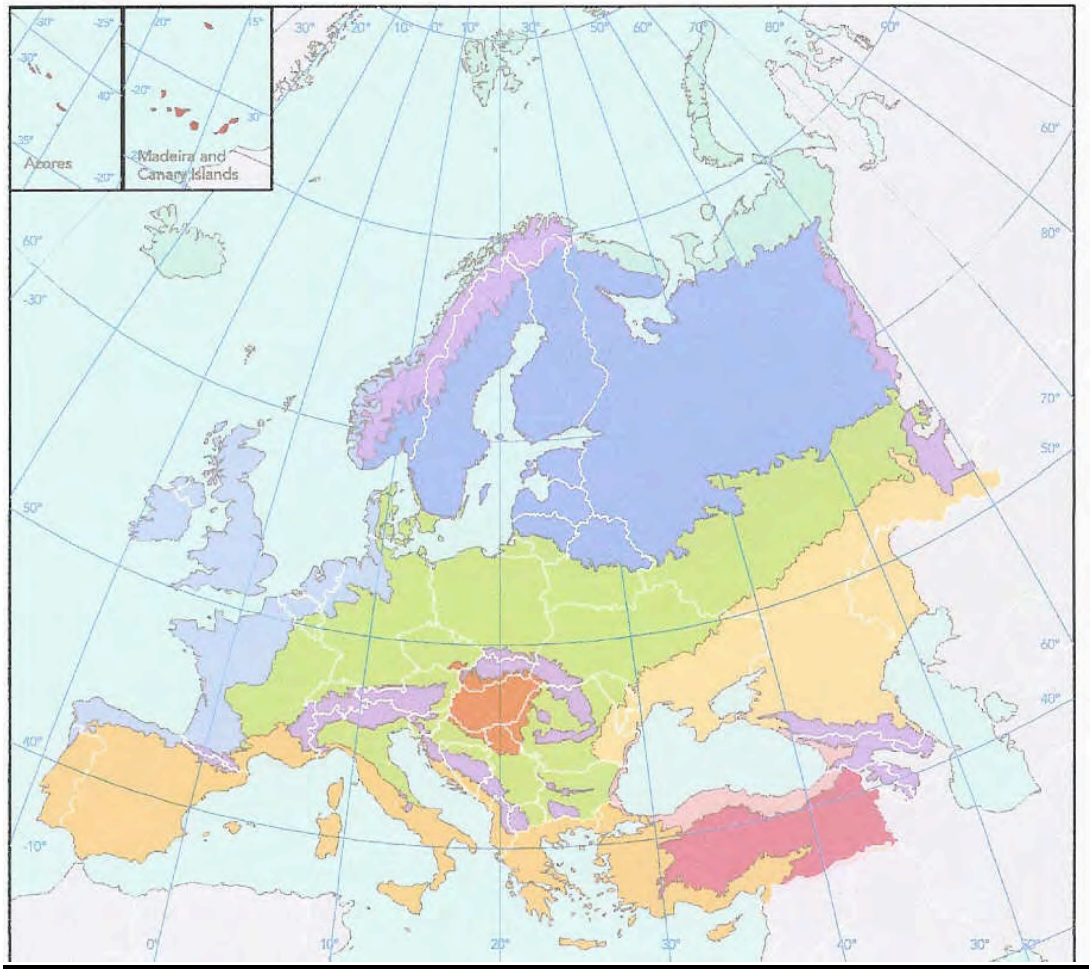

Espèces végétales d'intérêt des zones humides du Pays de Gavot

Nom scientifique	DH2	PN	PN2	PR	PD	LRN	LN2	LRR	LRD
Ophioglossum vulgatum L.				1					
Dryopteris remota (Döll) Druce									V
Thelypteris palustris Schott				1					
Dianthus superbus L.			1				1		
Drosera longifolia L.			1				1		
Drosera rotundifolia L.			1				1		
Drosera x-obovata Mort. et Koch									V
Cardamine pratensis L. subsp. matthioli (Moretti) Nyman									I
Andromeda polifolia L.		1					1		R
Vaccinium microcarpum (Turcz. ex Rupr.) Schmalh.				1			1		R
Laserpitium prutenicum L.				1					
Peucedanum palustre (L.) Moench				1					V
Utricularia minor L.				1					
Inula helvetica Weber				1					
Senecio aquaticus Hill								1	
Scheuchzeria palustris L.		1					1		V
Luzula sylvatica (Hudson) Gaudin									R
Carex appropinquata Schumacher				1					
Carex dioica L.							1		
Carex elongata L.								1	
Carex lasiocarpa Ehrh.				1			1		R
Carex limosa L.		1					1		
Carex pseudocyperus L.					1				R
Eriophorum gracile Koch ex Roth		1					1		V
Rhynchospora alba (L.) Vahl				1					V
Schoenus ferrugineus L.		1					1		
Alopecurus geniculatus L.									V
Sparganium emersum Rehmann				1					E
Sparganium minimum Wallr.				1					E
Dactylorhiza traunsteineri (Sauter) Soó				1					
Gymnadenia odoratissima (L.) L.C.M. Richard				1					
Liparis loeselii (L.) L.C.M. Richard	1	1				V			
Spiranthes aestivalis (Poiret) L.C.M. Richard		1					1		E

Nombre d'espèces	DH2	PN	PN2	PR	PD	LRN	LN2	LRR	LRD
33	**1**	**7**	**3**	**14**	**1**	**1**	**12**	**2**	**16**

Tableau explicatif des listes d'évaluation faune-flore

Espèces protégées	DH2 : annexe 2 de la Directive Habitats, espèces d'intérêt communautaire PN : protection nationale PN2 : annexe 2 de la liste de protection nationale, espèces protégées mais commercialisables PR : protection régionale PD : protection départementale
Espèces rares ou menacées	LRN : liste rouge nationale V = vulnérable R = rare S = à surveiller E = en danger ? = indéterminé X = disparue LN2 : espèces à surveiller LRR : liste rouge régionale LRD : liste rouge départementale Ex : éteint Ex? : présumé éteint E = en danger V = vulnérable R = rare I = incertain

Annexe 12

CARTE DES SOLS DU PLATEAU DE GAVOT

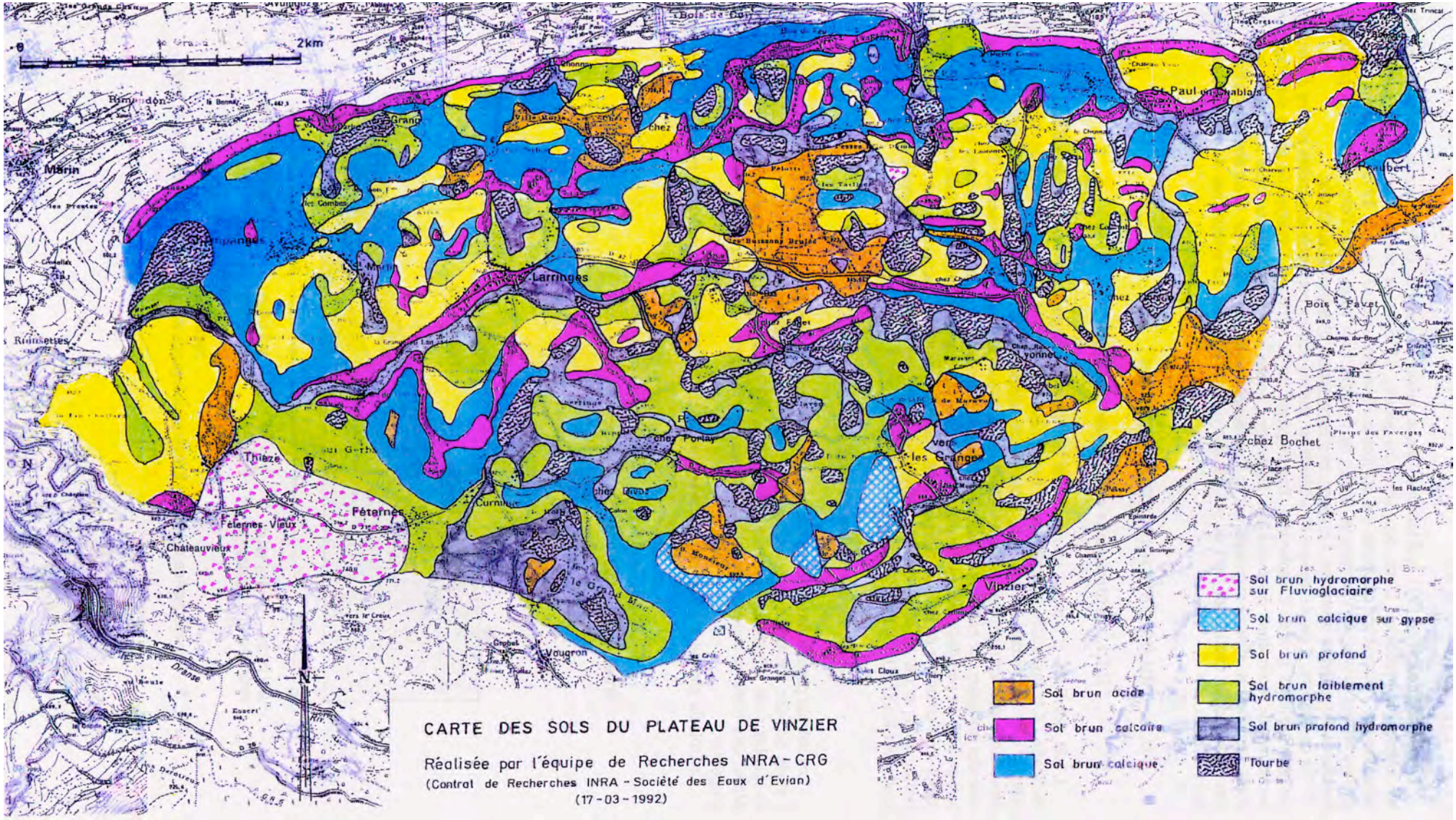

- **CARTE DES ESPACES PROTEGES PAR LE CADRE NATIONAL ET EUROPEEN : ARRETES PREFECTAURAUX DE PROTECTION DE BIOTOPE ET LE RESEAU NATURA 2000**

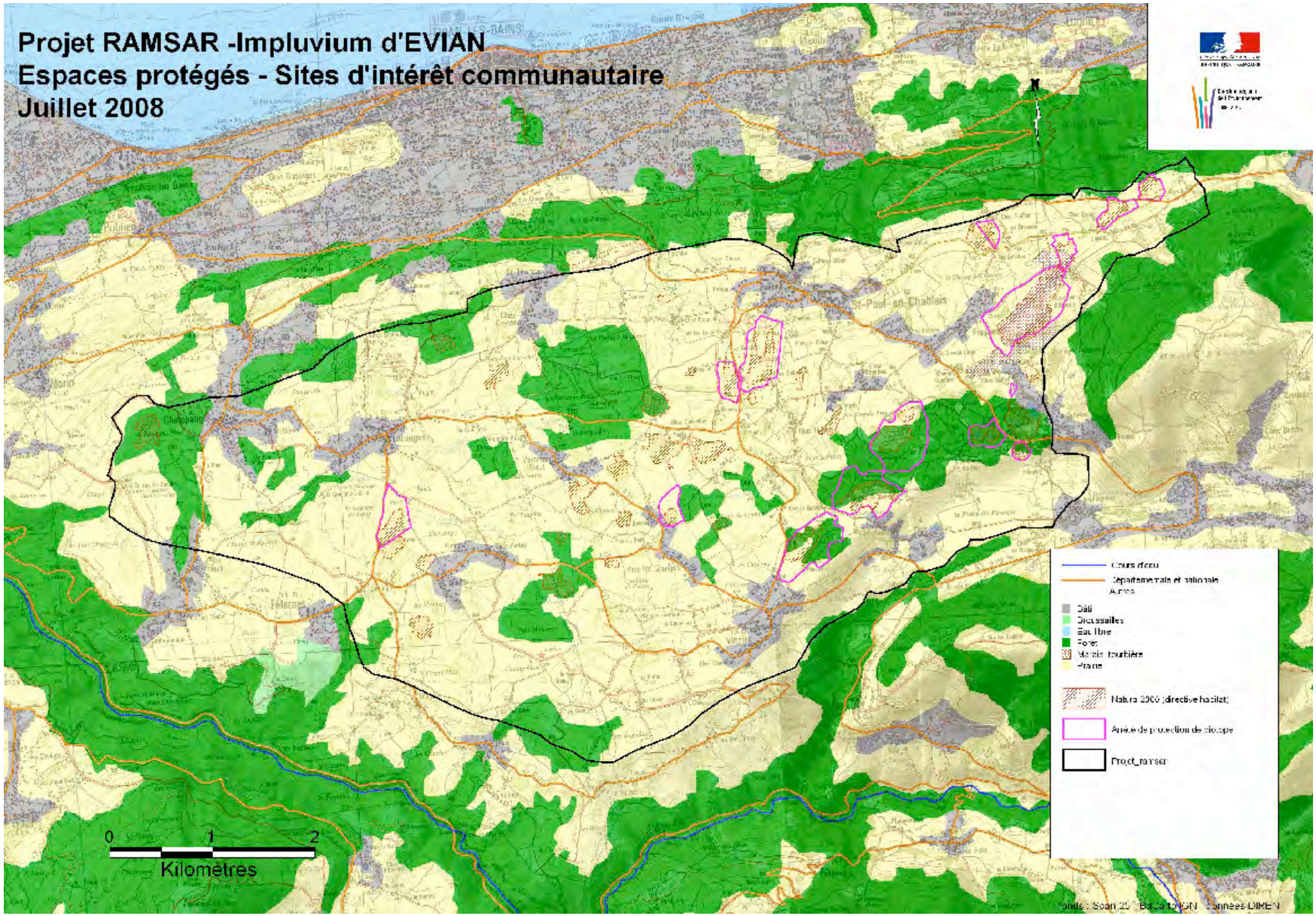

RAMSAR - lac Léman - zones humides
Juillet 2008

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

N

THONON-LES-BAINS

EVIAN-LES-BAINS

0 1 2
Kilomètres

- Cours d'eau
- Départementale et nationale
- Autres
- Bâti
- Broussailles
- Carrière, décharge
- Eau libre
- Forêt
- Marais, tourbière
- Prairie
- Rocher, éboulis
- Vigne, verger
- Zone d'activités
- Zones humides
- ramsar

fonds : Scan 25 - BdCarto IGN - données DIREN